

AVENANT CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNT Opération de logements sociaux « Rotonde » à Marseille

Entre

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par sa Présidente ou son représentant, dûment habilitée à agir au nom et pour le compte de la Métropole en vertu de la délibération du Bureau de la Métropole n° FBPA/21/BM du 04 juin 2021, dénommée ci-après « **LA METROPOLE** »

D'une part,

Et

La SCA Foncière d'Habitat et Humanisme, dont le siège social est situé 69 chemin de Vassieux, 69 300 Caluire et Cuire, représentée par son Directeur Administratif et Financier, Monsieur Jean-Pierre LEFRANC agissant conformément à la subdélégation de pouvoirs et de responsabilité de Madame Céline BEAUJOLIN, Directrice en date du 1er septembre 2020, dénommée ci-après « **L'ORGANISME** »

D'autre part,

Vu la convention de garantie d'emprunt conclue entre **LA METROPOLE** et **L'ORGANISME** relative à cette opération signée le 3 mars 2021.

Il a été convenu ce qui suit :

CONTEXTE

LA METROPOLE a accordé par délibération FBPA 003-8730/20/BM du 19 novembre 2020 une garantie d'emprunt au profit de **L'ORGANISME** à hauteur de 45 % pour un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 103 354 euros pour l'opération d'acquisition-amélioration de 5 logements dénommée « Rotonde » située 3 rue de la Rotonde à Marseille.

Or, suite à une erreur matérielle, le nombre de logements réservés figurant à l'Article 2, alinéa 2 de cette convention est erroné. Il est donc nécessaire de conclure avec **L'ORGANISME** un avenant à la convention afin de corriger cette erreur matérielle.

ARTICLE 1 :

L'article 2, alinéa 2 de la convention de garantie d'emprunt susvisée est modifié comme suit :

« S'agissant d'une opération de cinq logements, aucun logement concerné par ladite opération sera réservé à **LA METROPOLE**. »

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions demeurent inchangées.

ARTICLE 4 :

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa notification.

Pour LA METROPOLE,
A Marseille, le

**Le Vice-Président Délégué
Budget et Finances
Didier KHELFA**
Dûment habilité aux présentes

Cachet et Signature

Pour L'ORGANISME,
A , le

**Le Directeur Administratif et Financier,
Jean-Pierre LEFRANC**

Dûment habilité aux présentes

Cachet et Signature